



RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2024

En ma qualité de trésorier, il m'appartient de vous présenter le rapport financier de l'exercice écoulé, c'est-à-dire l'année 2024.

Cet exercice a été plein de rebondissements surtout en fin d'année, car nous avons dû inclure dans nos dépenses une nouvelle notion : La taxe sur les salaires.

En 2020 j'avais consulté le service des impôts sur ce sujet, nous avions alors un nombre important de salariés en CAE : « Contrat d'Accompagnement à l'Emploi ». Or, ces derniers étaient exclus de cette imposition. Fin novembre, après m'être penché sur un article publié dans la lettre de Bercy, je me suis à nouveau interrogé sur le bien fondé de ne pas cotiser. Après avoir consulté notre Commissaire aux Comptes, il est devenu évident que nous devons régler cet impôt.

En début d'année 2025, lors de la réalisation du dossier POCTEFA, il nous était demandé une attestation de régularité fiscale. Le centre des impôts s'est alors réveillé et nous a demandé de bien vouloir déclarer cet impôt avec un rappel sur les exercices 2022, 2023 et l'année 2024. Après avoir calculé le montant de cette taxe pour chaque salarié pendant trois ans, nous devrions à priori payer la somme de : 84.685 euros. Le contrôle fiscal déclenché le 14 avril 2025 est toujours en cours à ce jour pour le calcul du montant dû exactement. Cette dépense a été portée à titre provisionnel sur l'exercice 2024 dans son intégralité.

Par le passé, lors d'exercices excédentaires nous avons créé une provision de 160.000 euros, en accord avec notre Commissaire aux comptes et validation du Conseil d'Administration nous avons prélevé 90.000 euros sur ce compte.

De ce fait notre exercice comptable se trouve clôturé avec un excédent de 34.319,95 euros contre 77.828 l'année 2023.

Je vous rappelle, que dans le cadre d'une association loi 1901 les résultats comptables sont reportés dans les comptes du bilan en classe 1.

Dans le détail

Le compte d'exploitation,

Les Comptes de Charges :

- **Le compte 60 Achats** est de 81.392 euros contre 51.469 l'année passée il représente 4.41 % de l'ensemble du budget. Il regroupe outre les achats, les dépenses d'énergie et de fournitures diverses.
- **Le compte 61 Services Extérieurs** est de 111.068 euros contre 89.241 en 2023 il représente 6.01 % des dépenses totales. Ce dernier, enregistre le loyer du hangar humanitaire loué à Trans Béarn, l'assurance, l'entretien des immeubles et des véhicules, les contrats de maintenance.
- **Le compte 62 Autres Charges Extérieures** est de 241.827 euros contre 224.714 euros en 2023 soit 13.09 % des charges. Il inclut, les honoraires, la formation des salariés non prise en charge



par le fonds de formation continue (22.000 euros de plus qu'en 2023), les envois de camions, humanitaires, les transports nationaux (rapatriement des collectes faites dans l'hexagone), les carburants et péages, les adhésions, les voyages et déplacements des salariés et des bénévoles etc.

- **Le compte 63 impôts et taxes** pour 110.372 euros contre 20.411 l'an passé. C'est à ce poste que nous trouvons les 84.685 euros de taxes sur les salaires, ainsi que les impôts fonciers.
- **Le Compte 64 charges de personnel** arrêté à la somme de 1.143.081 euros contre 960.484 en 2023 il représente 61.72 % des dépenses annuelles. Nous avons 37 personnes physiques salariées en janvier et 46 en décembre. Nous avons distribué une prime d'intéressement de 38.563 euros en décembre. Ce qui explique l'augmentation importante d'un exercice à l'autre. Il convient toutefois de noter, qu'en décembre 2024, trois salariés étaient en Contrat à durée Déterminée en remplacement de deux congés de maternité et d'un salarié en longue maladie. Ainsi, les personnes physiques permanentes étaient en décembre 2024 au nombre de 43.
- **Le compte 65 autres charges de gestion** n'est pas significatif, il représente 0.01 % des dépenses.
- **Le compte 66 intérêts des emprunts et dettes**. Pour un montant de 25.636 euros, contre 20.580 l'an dernier, est en augmentation du fait que l'emprunt contracté pour Castetnau est pris en charge en année pleine. Il représente 1.39 % des dépenses.
- **Le compte 68 comptes de dotations** est de 136.715 euros contre 134.424 euros en 2023, il représente 7.40 % des charges globales.
- **Les comptes 86 Comptes spéciaux**. Ils enregistrent l'évaluation du temps des bénévoles de l'association ainsi que le local mis à notre disposition à titre gracieux par la ville de Sames.

Le montant total des charges de l'exercice est donc de 1.847.537 euros contre 1.528.392 en 2023 soit en augmentation de : 319.145 euros et 20 %.

Les comptes de Produits :

Le total des produits est de 1.881.857 euros contre 1.606.221 euros en 2023 soit une augmentation de 275.637 euros près de 15 %.

Il convient de noter que notre auto-financement par rapport aux subventions est de 96.52 % ce qui est un excellent ratio, ce qui signifie que AIMA ne dépend quasiment pas des subventions reçues. Le Conseil Départemental par le biais de l'aide sociale représente 21.000 euros sur un total de 64.519 euros. Nous n'avons plus en décembre qu'un seul contrat d'Accompagnement à l'emploi (CAE) qui s'est terminé en février 2025 .

- **Les comptes 70 Produits** s'élèvent à 1.611.219 euros contre 1.384.369 en 2023. Ce poste représente 85.62 % des comptes de produits. Dans l'ensemble, nos points de ventes, c'est-à-dire nos hangars (ressourceries) progressent d'une année sur l'autre à l'exception de Salies et du troc. Les Eco-organismes sont, quant à eux, en nette progression eu égard à la revalorisation des tarifs de soutien financier à la tonne et de la quantité de tonnes de mobilier tant professionnel que de particuliers qui ont été vendus.



- **Le compte 74 Subventions** est en diminution de 26.569 euros dû à une subvention exceptionnelle de fonctionnement du département 64 en 2023. Il représente 3.48 % du total des recettes.
- **Le compte 75 Autres Produits de gestion** est arrêté à 52.441 euros avec un mécénat pour 34.000 euros. Les cotisants dans les différents sites restent stables, il en est de même pour les cotisants du premier collège. Il est à noter que pour l'exercice 2025, nous n'aurons plus de loyer à encaisser. Soit 2.79 % du total.
- **Le compte 76 Produits des Placements** pour 7.963 euros est en augmentation de 1.500 euros par rapport à 2023. Il s'agit pour l'essentiel du livret A et des placements sur des comptes à terme qui ne représentent aucun risque de pertes financières. Soit 0.42 % des produits.
- **Le compte 77 Produits Exceptionnels.** Ce compte est doté de 144.814 euros par le biais de la quote part des subventions d'investissements inhérents à l'acquisition du hangar d'Osserain et des 90.000 euros d'imputation afin de faire face au paiement de la taxe sur les salaires comme développé plus haut. Ce compte représente 7.70 %.
- **Les comptes 87 Comptes spéciaux** inscrits pour mémoire en équilibre des comptes 86 des charges.

Les Comptes de Bilan

A l'Actif, les comptes de classe II, enregistrent les opérations liées aux investissements passés et réalisés dans l'exercice. Pour cette année 2024, nous avons investi pour 147.462 euros. Essentiellement : l'achat d'un véhicule, mais aussi des caisses de rangements entre autres. Le montant des valeurs d'origines est de 2.522.303 et de 1.881.279 en valeur nette comptable c'est-à-dire après déduction des amortissements.

Les comptes de classe IV comptes de tiers, enregistrent les dettes des factures « clients » non encaissées le 31 décembre ainsi que les Eco-organismes du quatrième trimestre. Pour 14.166 euros.

Les comptes de classe V trésorerie, constituent nos avoirs dans les différents établissements financiers y compris les placements en cours. Pour 255.089 euros ils sont en nette diminution de 143.852 euros par rapport à 2023. Cette baisse est due aux acquisitions de l'exercice qui sont auto-financées et à un acompte de 57.888 euros payé pour les études liées à l'obtention d'un permis de construire sur le site d'Osserain.

Au Passif, les comptes de classe I Comptes de capitaux Ils enregistrent les réserves constituées lors des exercices précédents ainsi que les résultats antérieurs cumulés.

Ils comprennent également les emprunts contractés lors des acquisitions de nos hangars. Ces derniers enregistrent la baisse de 90.000 euros des provisions pour risque d'emplois affectées à la taxe sur les salaires.

Les comptes de classe IV Comptes de Tiers, retracent les dettes de fin d'exercice vis-à-vis de nos fournisseurs et des organismes sociaux (charges sur salaires) et le versement en attente des 84.685 euros de la taxe sur les salaires à payer aux impôts. Soit un total de 206.548 euros.

Chers Amis, comme tout un chacun, j'avance en âge et de ce fait, dès 2025, le conseil d'administration a acté l'embauche d'un salarié au pôle des services généraux qui, depuis janvier, enregistre l'intégralité



de la comptabilité. Durant cet exercice, je ne manquerai pas de le soutenir et de le former dans cette tâche. Je vais, si ma santé continue à me le permettre, poursuivre pendant un an ou deux ma tâche de trésorier bénévole au sein de notre association. A 80 ans, il convient de laisser la place à une personne plus jeune. Dans la vie, il faut savoir s'arrêter et passer le flambeau.

Je vous remercie de votre attention.